



PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire
du 27 septembre 2018 à 20 h
sur la convocation légale de

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 24
Conseillers Présents 18

Sont présents : MM. Franck DUDT (maire), Christophe BELTZUNG (maire délégué de Mortzwiller), Dominique RULOFS (1er Adjoint), Henri STASCHE (2e Adjoint), Philippe SAILLEY (5^e Adjoint), Benoît SITTER (conseiller municipal délégué), Mmes Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, MM. Eric BLONDE, Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, M. Jérôme FINCK, Mme Rose-Marie FRICKER, MM. Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Fernand SCHMITT et Michel SETIF.

Sont excusés :

M. Philippe RINGENBACH (4^e Adjoint) ayant donné procuration à M. Henri STASCHE (2^e Adjoint)

Mme Germaine VILMIN ayant donné procuration à M. Franck DUDT, Maire

M. Robert MANSUTTI (3^e Adjoint) ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS (1^{er} Adjoint)

Mme Anita AUBERT ayant donné procuration à Mme Isabelle CÔTE,

Mme Dominique BRAYE ayant donné procuration à M. Christophe BELTZUNG Maire délégué

Mme Corinne GRAMMELSPACHER.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Claude BUESSLER.

Date de la convocation : 10 septembre 2018.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Démission d'un conseiller municipal
- 4) Situation au Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS)
- 5) Représentation de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS)
- 6) Maison Kuenemann à Soppe-le-Haut (terrains de construction – projet d'aménagement)
- 7) Information : travaux notamment rue Allmend à Mortzwiller
- 8) ONF : Etat prévisionnel des coupes 2019 – approbation de l'état d'assiette (coupes à marteler 2020)
- 9) Transfert de la voirie rue des Horizons à Soppe-le-Haut
- 10) Dénomination du terrain de tennis de Soppe-le-Haut
- 11) Information : Maison des sœurs de Soppe-le-Haut

- 12) Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes
- 13) Subvention Historial franco-allemand sur le site du Hartmannswillerkopf
- 14) Rapport annuel 2017 du SICTOM
- 15) Redevance d'occupation du domaine public : ENEDIS
- 16) Divers et communications, notamment championnat de France de courses de caisses à savon.

M. le Maire a le plaisir d'ouvrir la séance dans la salle festive de Mortzwiller. Il remercie les membres pour leur présence.

Une pensée particulière est accordée à M. André BINDLER de SOPPE-LE-HAUT qui nous a quitté le 1^{er} juillet. André était encore présent parmi les membres actifs de l'association foncière.

Il était également président fondateur de l'ASL, une personne très impliquée dans le monde associatif et sportif notamment pour l'entraînement des jeunes au tennis.

M. le Maire précise que « beaucoup d'eau a coulé » dans le Vallon du Soultzbach durant l'été. L'inauguration de la mairie, l'école et la salle de Mortzwiller s'est passée dans de bonnes conditions.

M. BELTZUNG, Maire délégué prend la parole et confirme la satisfaction ressentie lors de cette manifestation. La présence de nombreux élus confirme l'importance de ce coin de terre à leurs yeux et tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Il en profite pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de ce bel après-midi à Mortzwiller.

La journée citoyenne a également été une réussite avec la présence active d'environ 90 personnes. Différents chantiers de voirie ont été réalisés.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2018

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Claude BUESSLER a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire communique le courrier du 29 août 2018 de M. Jérémie ROLL, conseiller municipal qui fait part de sa démission de son poste d'élu du conseiller municipal de la Commune.

M. ROLL quitte Mortzwiller et ne pourra plus mener à bien sa mission d'élu. L'assemblée en prend acte. M. le Maire et M. le Maire délégué remercient M. ROLL pour son implication au sein des affaires communales durant son mandat.

POINT N°4

SITUATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH (SIS)

M. le Maire fait part de sa démission de son mandat de Président du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) et de son poste de délégué de la commune du Haut Soultzbach au sein du même syndicat. Il souhaite que le débat soit serein et que chacun puisse s'exprimer mais demande que l'ambiance soit apaisée et notamment que personne ne « mette de l'huile sur le feu » pour calmer les esprits avec nos voisins de Soppe-le-Bas.

Cette décision difficile à prendre est liée au contexte et aux relations qui séparent désormais les Maires des communes de Soppe-le-Bas et du Haut Soultzbach au sein du SIS. Depuis quatre ans et avec les prises de fonction respectives, les relations n'ont cessé de se dégrader et cette désagréable situation a atteint son paroxysme.

Le point d'orgue étant la situation catastrophique rencontrée suite aux inondations du 4 juin 2018 dans la commune de Soppe-le-Bas qui ont touché l'école maternelle dont il a la charge en tant que Président du SIS. Les 3 000 litres de fioul situés dans les cuves se sont répandus dans l'ensemble du bâtiment et des salles de classes. Dans un premier temps, il a installé les enfants dans la salle communale de Soppe-le-Bas pour assurer la continuité du service public jusqu'aux vacances d'été. Dans le même temps, il a engagé des actions pour permettre d'évaluer la situation et la gravité du problème. Le Vice-Président du SIS représentant la Commune de Soppe-le-Bas a régulièrement sollicité M. le Maire pour effectuer un nettoyage des locaux. M. le Maire a systématiquement refusé de mettre la femme de ménage du syndicat à disposition pour éviter de la mettre en danger dans des locaux qui pourraient potentiellement être pollués, faute de disposer des procédures adéquates.

Ainsi, avec tous ces motifs, M. le Maire a fait part à M. le Préfet de sa démission.

A ce jour, M. Laurent LILLER assure le quotidien et fait face aux nombreuses sollicitations des différents organismes pour la remise en état de l'école maternelle.

M. le Maire tient particulièrement à remercier M. Michel SETIF qui œuvre quotidiennement et activement afin que tout se déroule le mieux possible au sein du syndicat.

M. SETIF prend la parole, répond aux questions des membres du conseil municipal et résume la situation depuis l'inondation à ce jour.

M. FINCK précise qu'il y a deux plans :

* procéder au nettoyage ou alors faire une dépollution.

Des frais importants découleront de cette catastrophe et affectera les finances communales.

M. SETIF explique que la rentrée scolaire de l'école maternelle s'est faite 1 rue de Guewenheim dans l'ancienne école élémentaire à Soppe Le Bas. Pour ce faire, les horaires des écoles et du ramassage scolaire ont dû être ajustés.

M. le Maire propose à chacun de s'exprimer. M. BELTZUNG confirme son soutien à M. DUDT dans cette crise et précise que la situation actuelle du syndicat est très préoccupante. Il expose brièvement l'évolution du syndicat depuis sa création en 1987.

A la question de savoir si un délégué du Haut Soultzbach sera candidat à la présidence du SIS, les deux maires indiquent qu'ils préféreraient voir le Maire de Soppe-le-Bas assumer cette responsabilité puisqu'ils ont été tous les deux les précédents présidents du SIS. Il semble évident pour la majorité des délégués que les élus de Soppe-le-Bas doivent prendre la responsabilité du dossier compte-tenu du fait que l'école polluée est située sur le ban de Soppe-le-Bas.

Mme CÔTE soulève la question de savoir s'il serait possible de rattacher le syndicat à d'autres communes ou encore de rattacher la compétence scolaire à la Communauté de Communes. M. le Maire prend la parole et précise qu'avant la fin du mandat cette opération n'est pas envisageable. Tout un travail en aval doit être réalisé avant l'engagement d'une procédure.

POINT N°5

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH (SIS)

M. le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à son remplacement à un poste de titulaire, de même que M. Jérémie ROLL, suppléant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après un tour de table, M. le Maire pose la question de savoir s'il y a des candidats. La réponse est non.

Sont désignées les personnes suivantes pour représenter le Conseil Municipal dans le Comité Syndical du SIS :

- *délégué titulaire M. Robert MANSUTTI,*
- *délégués suppléants M. Henri STASCHE et Mme Rose-Marie FRICKER.*

Les postes se répartissent de la manière suivante :

TITULAIRES

BELTZUNG Christophe

RULOFS Dominique

SETIF Michel

BAUDOIN Bénédicte

MANSUTTI Robert

COTE Isabelle

SAILLEY Philippe

FINCK Jérôme

SUPPLEANTS

STASCHE Henri

BISCHOFF Karine

FRICKER Rose-Marie

NOVIOT Jean-Marc

HIRTZ Nicolas

PELTIER Aurélien

VILMIN Germaine

BLONDE Eric.

Le vote à bulletin secret permet d'élire Robert MANSUTTI et Rose-Marie FRICKER par 23 voix et Henri STASCHE par 22 voix (1 vote blanc).

POINT N°6**MAISON KUENEMANN A SOPPE LE HAUT
(TERRAINS DE CONSTRUCTION – PROJET D'AMENAGEMENT)**

M. le Maire communique l'arpentage réalisé par M. Hubert ORTLIEB géomètre qui correspond à deux terrains de constructions ; soit une parcelle de 7.12 ares côté Kuenemann avec un accès de 1.26 ares et une autre de 5.23 ares côté foyer avec un accès de 4.29 ares. Les bornes seront posées sur le terrain le 9 octobre 2018 (frais à la charge de la Commune).

M. le Maire précise qu'une annonce a été publiée et que deux éventuels acheteurs se sont présentés.

M. le Maire fait part des propositions d'achat à ce jour et précise que la démolition de la grange devra être engagée par la Commune. Une servitude devra être inscrite sur le terrain pour le branchement des deux constructions sur la micro-station de la Commune.

Le Conseil Municipal acte le plan proposé et autorise le Maire à engager le processus d'arpentage. Il précise que les accès resteront en indivision avec la Commune.

D'autre part M. le Maire communique le projet de réhabilitation de la maison Kuenemann avec différents croquis de l'atelier d'architecture G5 de MULHOUSE.

Les membres de l'assemblée ont été destinataires des pièces graphiques par envoi électronique. Cet avant-projet a également été communiqué à M. le Président du Conseil de Fabrique.

Des questions sont soulevées par l'assemblée :

M. Jérôme FINCK demande si la partie garage sera conservée en l'état. M. le Maire répond que oui, l'atelier communal pourra y être aménagé. Il est également question de l'accueil des cours de mandolines. Une partie de l'espace du secrétariat mairie-annexe pourrait être cloisonnée pour l'accueil des élèves des cours de musique. Cette proposition ne fait pas l'unanimité et ne donne pas satisfaction. Il est question de libérer le caveau et de ce fait trouver un éventuel local.

Ainsi, après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide d'acter l'avant-projet de l'architecte et reste dans l'attente d'un chiffrage pour un dépôt de permis de construire. Un engagement pour les travaux pourra être pris lors du vote du budget primitif.

M. le Maire informe l'assemblée du versement par l'EPF (Etablissement public foncier) d'un montant de 3 000 €. Cette somme nous est due par rapport aux engagements que nous avons tenus durant les négociations pour la démolition de la grange.

Pour mémoire, M. le Maire rappelle que :

- nous avons acquis cette maison avec grange le 4/07/17 pour 212.000 € ;
- nous avons négocié 3.000 € de baisse de prix pour participation à la démolition partielle de la grange ;
- le notaire n'a pas voulu diminuer le prix de vente, car le mandat de vente avec l'agent immobilier était inscrit à ce prix ;
- nous avons donc convenu de payer le prix initial de 212.000 € et le notaire nous a remboursé 3.000 € après la vente ;
- l'EPF a remboursé les 3.000 € (mandat en compte 658 pour l'EPF, titre en 758 à faire pour la Commune).

Ainsi, M. le Maire propose à l'assemblée d'imputer cette somme en section de fonctionnement à l'article 758 subvention produit de gestion courante.

POINT N°7

INFORMATION : TRAVAUX NOTAMMENT RUE ALLMEND A MORTZWILLER

a) Rue Allmend

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué pour les travaux d'éclairage public rue Allmend à Mortzwiller. Il précise que l'implantation des candélabres a été réalisée avec l'entreprise et que les travaux se dérouleront courant octobre. Une réunion des propriétaires sera organisée très prochainement.

b) Calvaire de Soppe-le-Haut

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de démontage du calvaire devant l'église de Soppe-le-Haut se feront au courant de l'automne. A ce jour, le montant total des dons récoltés s'élève à 3 950 €. M. le Maire rappelle que la souscription peut se faire en ligne et que M. François FLORENT a fait un don de 1000 €. L'assemblée remercie M. François FLORENT.

POINT N°8

ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2019 APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE (COUPES A MARTELER EN 2020)

M. le Maire excuse MM. DORGE et NODIN qui ne peuvent pas être présents à cette réunion.
M. Benoît SITTER prend la parole :

a) Etat prévisionnel des coupes 2019 présenté par M. Cédric NODIN, Agent ONF :

Les prévisions des coupes à façonner s'élèvent à :
→ 730 m3 : parcelles 12 13b 9 pour Mortzwiller
→ 470 m3 : parcelles 15i et 8b pour Soppe-le-Haut
Soit un total de 1 200 m3.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2018.
M. SITTER met à disposition un plan de localisation des coupes hiver 2018/2019.

b) Approbation de l'état d'assiette 2020 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).
Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

→ à Mortzwiller : les parcelles 10 11i 4 (futaies irrégulières) et 11e (amélioration bois moyens).

→ à Soppe-le-Haut : la parcelle 2 e (amélioration bois moyens) et 3i et 4i (futaies irrégulières).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2020 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut et remercie M. SITTER pour cet exposé.

POINT N°9

TRANSFERT DE LA VOIRIE RUE DES HORIZONS A SOPPE LE HAUT

M. le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des propriétaires ont signé pour l'arpentage qui résume la situation suivante :

La parcelle initiale section 1 n° 182/92 à Soppe-le-Haut de 19.30 ares d'accès devient en parcelles nouvelles

Section 1 parcelle 505/92 de 18 ca

Section 1 parcelle 506/92 de 19.12 ares.

Ainsi, la Commune du HAUT SOULTZBACH délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'intégrer les parcelles n°506/92 section 1 de 19.12 ares dans le domaine communal voirie publique. Cette intégration engagera la commune afin qu'elle prenne à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie. Le classement de cette voie pourra intervenir sans enquête publique du fait qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie selon l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal délibère et autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour l'acquisition à l'euro symbolique et demande le classement de cette voie dans le domaine public.

La parcelle section 1 n°505/92 de 18 ca restera en indivision entre les différents propriétaires.

POINT N°10

DENOMINATION DU TERRAIN DE TENNIS DE SOPPE LE HAUT

M. le Maire rappelle la disparition brutale de M. André BINDLER, 2^{ème} Adjoint au Maire de SOPPE-LE-HAUT de 1978 à 1989, 1^{er} Adjoint au Maire de SOPPE-LE-HAUT de 1989 à 1995, Président du Syndicat Intercommunal du Vallon du Soultzbach de 1989 à 1992, Vice-Président de la Communauté de Communes « Le Soultzbach » de 1992 à 1995, membre de l'Association Foncière de SOPPE-LE-HAUT de 1992 à 2018.

M. BINDLER était avant tout un battant, un sportif, c'était l'entraîneur des jeunes tennismen de Soppe-le-Haut, c'était un membre actif de l'Association foncière comme il aimait à se définir lui-même.

La vie associative de notre Vallon perd un homme engagé au service des sociétés et structures dont il était membre. M. André BINDLER était membre fondateur et Président durant de nombreuses années de l'Association Sports et Loisirs de Soppe-le-Haut.

Ainsi M. le Maire propose de nommer le terrain de tennis synthétique de Soppe-le-Haut : Terrain de Tennis André BINDLER.

Le Conseil Municipal délibère et approuve par :

22 voix pour

0 voix contre

1 abstention (M. Aurélien PELTIER).

cette proposition en faveur de cette dénomination. Une plaque portant cette mention sera posée à l'entrée du court de tennis synthétique de Soppe-le-Haut.

POINT N °11

INFORMATION : MAISON DES SŒURS DE SOPPE LE HAUT

M. le Maire fait part de son interpellation par des habitants de Soppe-le-Haut concernant des rumeurs sur le bâtiment de la maison des sœurs 46 Grand'Rue à Soppe-le-Haut.

M. le Maire précise qu'il a rencontré le responsable du patrimoine de l'Association « Adèle de Glaubitz ». Celui-ci a confirmé que le bâtiment était désormais à vendre. M. le Maire lui a indiqué que la commune n'était pas intéressée directement. Celle-ci préfère qu'une vente se produise avec un investisseur par exemple.

Pour autant, M. le Maire a indiqué que la Municipalité était particulièrement sensible à son avenir et à sa destination et, a notamment précisé que si le projet ne convenait pas à la Commune, elle pourrait envisager de préempter. M. le Maire a précisé que son souhait était d'être informé de l'évolution du dossier et des potentiels acheteurs.

M. le Maire résume donc : la Commune n'a pas acheté et préférerait ne pas avoir à le faire. Pour autant, si un projet devait se monter et que celui-ci ne soit pas dans l'idée ou l'esprit de développement raisonné du village, le Conseil Municipal n'exclut pas de faire comme pour l'ancienne épicerie avec l'EPF.

Le Conseil Municipal prend acte de la situation et confirme porter un intérêt particulier sur l'ensemble de ce site et se réserve le droit de préemption sur un motif d'intérêt général.

POINT N°12

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire demande le report de ce point suite à la réunion de la Communauté de Communes d'hier soir.

Ce point fait l'objet d'une incertitude juridique sur la capacité de maintenir les syndicats en place, condition impérative de ce transfert. Elle est rendue d'autant plus complexe à trancher qu'il n'existe pas encore de jurisprudence sur cette question suite au vote de la loi date du 3 août 2018.

Une réponse est attendue pour la prochaine réunion du conseil communautaire du 17 octobre prochain.

POINT N°13

SUBVENTION HISTORIAL FRANCO-ALLEMAND SUR LE SITE DU HARTMANNSWILLERKOPF

M. le Maire communique à l'assemblée le courrier de M. Jean KLINKERT, Président du Comité du Monument National du HARTMANNSWILLERKOPF. Ce haut-lieu de mémoire, est l'un des quatre

monuments nationaux de la Grande Guerre, avec un champ de bataille, une nécropole nationale et une croix sommitale haute de 20 mètres dominant la Plaine d'Alsace. Mise en lumière en 1936, elle est aujourd'hui en panne, son installation électrique est obsolète et de surcroît elle est régulièrement foudroyée. Une demande de soutien financier nous est adressée à l'approche du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre afin que cet important investissement puisse être réalisé.

M. le Maire propose le versement d'un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

22 voix pour

0 voix contre

1 abstention (M. Michel SETIF).

l'attribution de la somme de 100 € sous forme de subvention à ce comité. Les crédits sont prévus au BP 2018 à l'article 6574 subventions reste à attribuer : 100 €.

POINT N°14

RAPPORT ANNUEL 2017 DU SICTOM

M. le Maire présente le document élaboré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de ROUGEMONT LE CHATEAU. Chacun des membres en a été destinataire par mail.

M. Jérôme FINCK prend la parole et se tient à la disposition de l'assemblée pour toute question.

MM. FINCK et STASCHE délégués confirment la bonne gestion du syndicat. Aucune remarque particulière n'est soulevée quant à la gestion des sacs jaunes.

Conformément au décret N°2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

POINT N°15

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ENEDIS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

POINT N°16**DIVERS ET COMMUNICATIONS****NOTAMMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSES DE CAISSES A SAVON**

M. le Maire informe l'assemblée de l'entrevue qu'il a eue avec l'organisateur local FORNY RACING qui représente la fédération « Alsace » de courses de caisses afin d'organiser le championnat de France de courses de caisses à savon. Cette manifestation nécessite un projet commun de 10 mois de travail et n'implique pas de frais majeurs pour la Commune.

Il est proposé d'organiser une manifestation sur trois jours, à savoir vendredi 12 juillet, samedi 13 juillet et dimanche 14 juillet 2019. M. le Maire précise qu'une fermeture de route en direction de Guewenheim sera demandée sur deux jours. M. Philippe PINGENAT serait prêt à mettre à disposition un espace agricole. Le foyer rural est tout de même réservé pour servir en cas de mauvais temps.

Le pied à terre serait aux abords de l'ancienne décharge communale de Soppe-le-Haut route de Guewenheim (pose de chapiteaux et sanitaires) avec un départ de la course pour une descente du chemin des amoureux jusqu'à la rue de Guewenheim (pont).

Le bal du 13 juillet pourra être organisé à ce même lieu et permettra à la population de se joindre aux concurrents présents pour le week-end. Une réunion de préparation est programmée le mercredi 21 novembre à 18 h à la Sous-Préfecture et à 19h30 pour les associations locales.

COMMUNICATIONS**APPLICATION MOBILE**

M. le Maire précise que l'application a attiré 120 abonnés et qu'elle apporte satisfaction. L'abonnement représente 35 € par mois.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire informe l'assemblée du retour de la Préfecture sur le document. Un arrêté d'adoption sera pris dans les prochains jours.

JOURNEE CITOYENNE 22 SEPTEMBRE 2018

Près de 90 personnes ont participé activement à cette journée de travail. M. le Maire tient à remercier tout particulièrement Messieurs les Adjointes pour le travail de préparation de cette journée. L'entreprise Richard SCHMITT est particulièrement remerciée pour les fournitures et les prestations offertes dans le cadre de cette journée. M. le Maire en fait part à l'assemblée.

PORTAIL CIMETIERE

M. le Maire informe l'assemblée de l'installation du nouveau portail à l'entrée du cimetière.

Cette œuvre a été réalisée par M. Pierre BLENY lors de la journée de travail « porte ouverte » à son atelier début août. M. BELTZUNG Maire délégué commente les circonstances de cette opération et confirme sa qualité.

INONDATIONS

M. le Maire informe l'assemblée d'une réunion avec des représentants du Conseil Départemental suite aux inondations du 08 juin. Les propositions faites pour l'installation de bassins de rétentions (rue Feldweg et rue Kaufweg) sont financièrement couteuses (270 000 euros H.T. chacun) pour la commune, malgré une éventuelle prise en charge par le Conseil Départemental et l'EPAGE. Une autre réunion est programmée avec les services de la chambre d'agriculture pour discuter d'une éventuelle rotation de culture et de l'installation de haies pour limiter l'écoulement des eaux.

CIRCULATION

M. Nicolas HIRTZ s'interroge sur l'éventualité d'installer des panneaux de limitation de vitesse sur le tronçon de Soppe-le-Bas à Burnhaupt le Haut.

M. le Maire propose de voir ce point avec M. WITH, Vice-Président du Conseil Départemental et Mme Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale.

STATIONNEMENT

Mme Isabelle COTE interroge M. le Maire sur une possibilité d'utiliser l'ilot « espace vert rue de Belfort » en bordure de route en place de stationnement. M. le Maire demande qu'une concertation se fasse prochainement pour faire le point sur ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 27 septembre 2018

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Démission d'un conseiller municipal
- 4) Situation au Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS)
- 5) Représentation de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS)
- 6) Maison Kuenemann à Soppe-le-Haut (terrains de construction – projet d'aménagement)
- 7) Information : travaux notamment rue Allmend à Mortzwiller
- 8) ONF : Etat prévisionnel des coupes 2019 – approbation de l'état d'assiette (coupes à marteler 2020)
- 9) Transfert de la voirie rue des Horizons à Soppe-le-Haut
- 10) Dénomination du terrain de tennis de Soppe-le-Haut
- 11) Information : Maison des sœurs de Soppe-le-Haut
- 12) Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes
- 13) Subvention Historial franco-allemand sur le site du Hartmannswillerkopf
- 14) Rapport annuel 2017 du SICTOM
- 15) Redevance d'occupation du domaine public : ENEDIS
- 16) Divers et communications, notamment championnat de France de courses de caisses à savon.